



**Faculté de l'éducation permanente**

**Certificat intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques**

**L'AIDE MÉMOIRE DU FUTUR ÉTUDIANT STAGIAIRE**

**STAGE D'INTERVENTION JES 3020**

**Décembre 2016**

Ce document se veut un préalable pratique au plan de cours afin de mieux orienter l'étudiant stagiaire dans sa démarche de projet de stage.

## DÉROULEMENT DU STAGE

### 1<sup>er</sup> étape : La planification du stage

L'étudiant stagiaire est directement responsable de l'organisation de son stage. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de trouver un lieu de stage qui devra être approuvé par le responsable de programme. L'étudiant stagiaire est encadré par trois acteurs: le responsable de programme de certificat (au niveau de l'université), un superviseur de stage (au niveau du milieu de stage), choisi au sein de l'organisme-hôte, et par un tuteur, choisi par le responsable de programme. L'étudiant stagiaire doit, en fonction de la compétence de son stage, fixer ses propres apprentissages; c'est-à-dire ce qu'il veut apprendre, expérimenter, approfondir durant le stage. Il doit établir un ordre de priorité aux apprentissages qu'il désire intégrer. Ces apprentissages (voir les objectifs spécifiques) doivent être rédigés dans une forme qui permette d'en rendre compte lors de l'évaluation (établir s'ils sont atteints ou pas, ou encore s'ils le sont en partie). On suggère d'utiliser des verbes décrivant des actions spécifiques et le résultat attendu à la fin du stage.

*Lors de la session précédant le stage, l'étudiant doit :*

1.1 Faire sa demande d'inscription en utilisant le processus normal, via le guichet étudiant. Recevoir «l'aide mémoire du futur étudiant stagiaire» et le «formulaire de «proposition de stage» qui lui sont envoyés à la suite de sa demande d'inscription conditionnelle (sous approbation). L'inscription pour être définitive doit être approuvée par le responsable de programme. À partir de ses acquis expérientiels et académiques, l'étudiant stagiaire réfléchit et identifie ses intérêts, ses besoins et ses attentes à l'égard des apprentissages qu'il désire atteindre.

1.2 Trouver et prendre un premier contact avec un milieu de stage soit d'observation, soit d'intervention et remplir le formulaire «proposition de stage».

1.3 Demander un rendez-vous avec le responsable de programme afin de faire approuver son projet de stage. L'étudiant stagiaire précise ses intérêts et ses besoins d'apprentissage avec l'aide de son superviseur dans le milieu. Le responsable peut faire des propositions pour orienter ou pour enrichir le projet de stage. Le responsable remet et explique à l'étudiant stagiaire le plan de cours et le formulaire «contrat pédagogique». Ce dernier assigne un tuteur de stage à l'étudiant stagiaire.

Attention, le stage doit être terminé durant la même session et le rapport remis dans les délais convenus avec le responsable du programme.

1.4 Demander un rendez-vous avec son futur superviseur de stage auprès de l'organisme hôte. Cette rencontre est le moment de finaliser les ententes à l'égard de la forme et des contenus du stage. Le superviseur de stage informe l'étudiant stagiaire de ses attentes à son égard et du cadre normatif du déroulement du stage. L'étudiant stagiaire identifie avec le superviseur les activités et les moyens qui favorisent ses apprentissages, ils prévoient aussi les modalités de supervision (fréquence des rencontres, attentes respective) et ils finalisent le « contrat pédagogique » qui mène à la réalisation du stage sur le terrain.

Dans certains cas, il peut s'avérer utile de favoriser une présence de quelques heures étalées sur plusieurs semaines ou une présence intensive concentrée sur quelques semaines de façon à permettre à l'étudiant stagiaire de vivre toutes les étapes d'un processus ou d'une activité prévue par l'organisme.

1.5 Demander un rendez-vous avec le tuteur de stage qui lui a été attribué. Le tuteur agit en tant que personne ressource pour l'étudiant et pour le superviseur. Il sert de lien entre le responsable de programme (l'Université) et l'organisme-hôte. Il aide l'étudiant stagiaire à préciser ses choix d'apprentissages (parfois même à identifier un milieu de stage) et il participe à l'élaboration finale du contrat pédagogique. Le tuteur doit s'assurer que le contrat pédagogique tient compte de l'adéquation entre les compétences attendues du programme et les activités prévues.

1.6 L'étudiant présente au responsable de programme le «contrat pédagogique» complété et signé par les parties prenantes. Le responsable de programme en valide le contenu et en achemine une copie du «contrat pédagogique» au superviseur de stage et au tuteur

## **2<sup>ième</sup> étape la réalisation du stage**

L'étudiant stagiaire s'implique concrètement dans ses activités de stage tel que planifié dans le contrat pédagogique. Il s'agit de l'étape du travail terrain au sein de l'organisme-hôte. Durant cette période, l'étudiant bénéficie de l'encadrement de son superviseur et du soutien du tuteur de stage. Il est invité à s'adresser à ces personnes selon ses besoins durant le déroulement de son stage.

L'étudiant stagiaire utilise ses périodes de supervision pour éclaircir ses questionnements et pour mieux orienter ses activités. Il est responsable de la préparation du matériel requis pour les rencontres : cahier de bord, dossier ou autre.

L'étudiant stagiaire complète ses 100 heures de stage en respectant, dans la mesure du possible, le «contrat pédagogique». Toutefois, il n'est pas rare d'apporter des ajustements à ce contrat en cours de route. Dans le cadre de ce contrat, il doit faire état des changements apportés et les expliquer.

Les 50 heures restantes sont consacrées à la rédaction du rapport de stage. Pendant cette période de rédaction, l'étudiant est invité à solliciter des rencontres avec le tuteur pour assurer la meilleure qualité de ce rapport.

Cette étape se réalise sur un trimestre de 15 semaines.

## **3<sup>ième</sup> étape, l'évaluation du stage**

Cette évaluation du stage comporte trois (3) parties :

La première évaluation est effectuée par le responsable de programme et consiste à l'évaluation du «contrat pédagogique». L'étudiant en remet une copie à la fin de sa période de terrain en ayant complété la section «modifications apportées au contrat initial : identification des changements apportés au cours de la démarche de stage». Celle-ci compte pour 10% de la note finale.

La deuxième évaluation est effectuée par le superviseur du stage qui complète la «grille d'évaluation du superviseur de stage», envoyé ensuite au responsable de programme. Celle-ci compte pour 40% de la note finale

La troisième évaluation effectuée par le tuteur, elle consiste en la correction du «rapport de stage». L'étudiant remet son rapport de stage au tuteur au plus tard la 15<sup>ième</sup> semaine après le début de son stage. Pour évaluer la prestation de l'étudiant, le tuteur se réfère aux critères énoncés dans le contrat pédagogique et à la «structure pour la rédaction du rapport de stage d'observation».

Les critères pour l'évaluation du rapport de stage sont : qualité générale du contenu, cohérence et logique interne de la manifestation des apprentissages intégrés, capacité évocatrice du contenu.

Celle-ci compte pour 50% de la note finale